

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 303-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.375

Déposée le: 05.12.2019

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PBD (Riem, Iffwil) (porte-parole)
PBD (Frutiger, Oberhofen)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 05.03.2020

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pourquoi, depuis des années, le Conseil-exécutif ne remplit-il pas les exigences relatives aux investissements ?

Cela fait des années que les montants budgétés pour les investissements ne sont pas atteints. Le Conseil-exécutif est par conséquent chargé d'examiner :

1. pourquoi – alors que le canton a un net retard à rattraper – les montants inscrits au budget ne sont pas atteints depuis des années pour ce qui est des infrastructures et de l'entretien ainsi que des grands projets de construction ;
2. comment l'organisation de l'administration, en particulier au sein de la TTE, peut être revue pour rectifier la situation ;
3. comment il serait possible de modifier les structures organisationnelles au sein de l'OIC de manière à ce que les exigences soient remplies pour une gestion efficace des investissements et des bâtiments ;

4. si les cahiers des charges au sein de l'OIC sont assez intéressants pour attirer et recruter des cadres supérieurs du bâtiment, les fonctions à exercer relevant principalement de l'administratif et du contrôle ;
5. si la pratique de l'OIC consistant à externaliser de nombreux projets à des entreprises générales ou à des entreprises totales ne doit pas changer.

Développement :

Les nombreux projets d'investissement dans les domaines des bâtiments, des infrastructures et de leur entretien ne sont pas mis en œuvre, malgré les ressources financières à disposition. Nous demandons au Conseil-exécutif d'examiner le problème et de proposer des solutions.

Motivation de l'urgence : Si les chiffres du budget annuel ne sont pas atteints, les investissements nécessaires seront trop retardés.

Destinataire

- Grand Conseil